



## **Conseil communal du 27/03/18**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **Hommage à Dimitri Traianis**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies rendra hommage à Dimitri TRAIANIS, ce jeune Sonégien de 26 ans décédé fin février.**

Dimitri TRAIANIS faisait partie de l'unité des forces spéciales de l'armée. Il a perdu la vie lors d'un entraînement dans le désert de Yuma, en Arizona. Son courage et son investissement ont été soulignés à l'occasion de ses funérailles à Naast, en présence de plusieurs centaines de membres de l'armée, de dignitaires et de représentants de la famille royale.

Le Conseil communal lui rendra un dernier hommage en tenant une minute de silence en début de séance.

#### **Subside**

#### **Bientôt un espace de coworking à Soignies**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies concrétisera ce mardi 27 mars la création d'un espace de coworking situé dans les locaux du « Moulin », rue de Mons. Le projet introduit par la Ville de Soignies a en effet été retenu par le Gouvernement wallon, qui a décidé de nous octroyer un subside de 96.450€.**

**Le Conseil communal approuvera à la fois les statuts de la structure juridique du futur espace de coworking et l'organisation de l'espace au sein des locaux du « Moulin ».**

Suite à l'appel à projets lancé par la Région wallonne, portant sur la création d'espaces de coworking en milieu rural, le Conseil communal avait ratifié en juin 2017 :

- le dossier de candidature introduit;

- la convention de partenariat liée à cette candidature, conclue entre la Ville et les différents partenaires (Progress, Avomarc, UCM, PME 3000, Hainaut Développement, le BNI, l'ADL, etc.).

Le dossier a été accepté et bénéficie d'une subvention de 96.450€ du Gouvernement wallon. La Ville apparaît comme étant le porteur de projet et est bénéficiaire de la subvention.

La subvention de 96.450€ sera répartie sur une période de 3 ans comme suit :

- équipement de base/mobilier: 8.410€
- administration: 2.040€
- animation: 66.000€ (dont le coût de la mission externalisée de Community Manager)
- promotion: 20.000€

La structure juridique proposée pour porter ce projet est une Société Coopérative à Responsabilité Limitée (SCRL) à finalité sociale.

Son capital social sera composé d'une part fixe et d'une part variable :

- La **part fixe** du capital est composée de parts de **type A**, d'une valeur de 150€ chacune. Les parts de type A sont réservées exclusivement aux partenaires fondateurs de la SCRL, sachant qu'il faudra au moins 3 partenaires fondateurs pour constituer la SCRL. La part fixe s'élève à un minimum légal de 6.150€, soit 41 parts de type A, que la Ville s'était d'ores et déjà engagée à souscrire.
- Le **capital variable** est quant à lui illimité et est constitué par des parts de **type B**, d'une valeur de 50€ chacune. Ces parts sont destinées aux associés de la SCRL (le personnel, les coworkers, les partenaires), à raison d'une part maximum par associé.

En vue de permettre le lancement du projet, le Conseil communal sera invité à approuver le projet de statuts de la SCRL et à donner son accord pour que la Ville de Soignies adhère à la structure en tant que membre fondateur, sachant que deux autres partenaires fondateurs devront la rejoindre d'ici le retour de la tutelle.

Le Conseil communal approuvera également **l'organisation concrète de l'espace de coworking** sur le site du « Moulin », rue de Mons, avec :

- au 1<sup>er</sup> étage : une zone d'accueil et un espace cafétéria ;
- au 2<sup>ème</sup> étage : un « open space » pouvant accueillir jusqu'à 10 coworkers en même temps, une salle de réunion de 5 à 10 personnes, un coin détente et un futur accès terrasse.

Une deuxième salle de réunion plus importante (capacité de 10 à 20 personnes) sera par ailleurs maintenue au rez-de-chaussée, vu les besoins

à la fois de l'espace de coworking mais aussi des locataires de la maternité commerciale, du Centre d'Affaires et des demandes externes. Les conditions de location actuelles de cette salle de réunion sont inchangées, à savoir :

- pour les locataires de la maternité commerciale et du Centre d'Affaires :
  - accès prioritaire gratuit sur réservation 2 demi-jour par mois
  - 12,50€ par demi-jour/soirée (hors quota ci-dessus)
  - 20,00€/jour (hors quota ci-dessus)
- pour les demandes externes :
  - 20€ par demi-jour/soirée
  - 30€ par jour

Les conditions de locations des espaces pour les utilisateurs de l'espace de Coworking seront les suivantes :

Type	Tarif	Offre
Journalier	15€ HTVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès d'une journée (8h à 18h) en semaine</li> <li>• casier, wifi et matériel de base à disposition</li> </ul>
Part time	40€ HTVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accès de 10 demi-jours de 08 à 18h - en semaine</li> <li>• 2 heures de salle de réunion</li> <li>• casier, wifi et matériel de base à disposition</li> </ul>
Half time	80€ HTVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accès 20 demi-jours de 08 à 18h en semaine</li> <li>• 8 heures de salle de réunion</li> <li>• casier, wifi et matériel de base à disposition</li> </ul>
Full time	135€ HTVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accès 24h/24 et 7jours/7</li> <li>• 12 heures de salle de réunion</li> <li>• casier, wifi et matériel de base à disposition</li> </ul>
Full entreprise	150€ HTVA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pour 2 personnes</li> <li>• accès 24h/24 et 7jours/7</li> <li>• 12 heures de salle de réunion</li> <li>• casier, wifi et matériel de base à disposition</li> </ul>
Demandeur d'emploi / Porteur de projet accompagné par une structure partenaire / Etudiants	50% sur les prix affichés	

Un plan financier pluriannuel a été calculé sur base d'expériences similaires dans d'autres communes. Ce plan financier permet d'estimer les recettes de l'espace de coworking à hauteur de :

- 3.065 € sur le dernier trimestre de 2018
- 9.997 € en 2019

- 10.945 € en 2020

Ces rentrées financières compensent donc largement la diminution de recettes due à la transformation des cellules commerciales en salles de réunion.

## **Fonds Régional d'Investissement Communal 2017-2018 La Ville introduit de nouveaux projets de rénovation de voiries**

**Comme annoncé lors du Conseil communal de février dernier, une 3<sup>ème</sup> modification du Fonds Régional d'Investissement Communal (FRIC) 2017-2018 sera proposée en séance du 27 mars. L'objectif est d'atteindre 150% de la hauteur du subside sollicité à la Région wallonne, pour maximiser nos chances d'utiliser l'enveloppe totale du subside.**

Les projets qui sont ajoutés sont les suivants :

- travaux de réfection d'un tronçon de voirie à la rue Reine de Hongrie (côté rue Caulier) jusqu'au chemin des Errauves à Neufvilles (301.290€) ;
- travaux de réfection de la rue Chanoine Scarmure à Soignies (de la Grand Place jusqu'au carrefour de la Chaussée de Braine (101.640€) ;
- travaux de réfection d'un tronçon de voirie de la rue de la Gage à Neufvilles (de la rue Reine de Hongrie jusqu'à la rue Yvon Dufour) (65.340€).

Soit un montant total d'investissements communaux estimés à 468.270€ TVAC, pour un subside escompté de 234.135€.

## **Casteau Un auteur de projet pour la rénovation et l'extension de la Maison de Village de Casteau**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 27 mars le cahier des charges en vue de désigner un auteur de projet pour la rénovation et l'extension de la Maison de Village de Casteau.**

Le marché, estimé à environ 10.000€ TVAC, sera lancé par procédure négociée sans publicité préalable.

La mission portera sur la réalisation d'une esquisse et d'un avant-projet en vue de rénover la Maison de Village de Casteau (rénovation des espaces, wc supplémentaires, cuisine et extension de +/- 60 m<sup>2</sup>).

## Urbanisme

### **Nouveau « Guide Communal d'Urbanisme »**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 27 mars la révision du Règlement Communal d'Urbanisme. Ce document deviendra le « Guide Communal d'Urbanisme » dès son entrée en vigueur, après approbation de la tutelle.**

Le nouvel RCU, ou futur GCU, rassemblera

- d'une part les prescriptions urbanistiques générales de la Ville de Soignies
- et d'autre part les prescriptions urbanistiques spécifiques pour chaque type d'aire paysagère (aires de bâti résidentielles, aires de bâti à vocation économique, aires non urbanisables, etc.).

A travers ce nouvel outil, la Ville de Soignies entend coller davantage à la réalité ainsi qu'aux exigences des nouvelles directives de la Région wallonne, pour une bonne cohérence des outils régionaux et communaux.

Il a été rédigé en collaboration avec la CCATM et les services compétents de la Région wallonne, avec l'appui de l'IDEA comme auteur de projet.

## Aménagement du territoire

### **Vers une opération de rénovation urbaine du Centre-Ville**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 27 mars le lancement d'un périmètre de rénovation urbaine sur le centre-ville de Soignies. Une demande de subsides sera introduite auprès de la Région wallonne afin de financer l'engagement d'un Conseiller en rénovation urbaine et désigner un bureau d'étude.**

**Le périmètre proposé au Conseil communal porte sur le centre-ville de Soignies, situé entre les Boulevards et le chemin de fer.**

Concrètement, la rénovation urbaine est un outil opérationnel d'aménagement du territoire, à côté d'outils tels que le SAR (site à réaménager) ou la revitalisation urbaine, qui permet d'aider les communes à rénover des quartiers en difficulté ou en perte de vitesse.

Les objectifs d'une rénovation urbaine sont multiples. Il peut s'agir :

- de restructurer, d'assainir ou de réhabiliter un périmètre ;
- d'améliorer l'habitat existant (en favorisant le maintien ou le développement de la population locale) ;
- de renforcer les dynamiques socio-économiques et culturelles ;

- de maintenir les caractéristiques culturelles et architecturales des lieux ;
- de proposer un aménagement global à l'échelle du quartier.

Dans tous les cas, lorsqu'une opération de rénovation urbaine est approuvée par la Région wallonne, un périmètre d'action est défini et plusieurs fiches-projets sont établies afin de permettre aux pouvoirs locaux de mener des actions concrètes à court et long terme. Quand une fiche projet est actionnée, il est possible d'obtenir auprès de l'administration wallonne des subsides pour leur mise en œuvre. Cela permet d'entreprendre des travaux d'envergure pour rénover les lieux de manière ambitieuse.

### **Règlement redevance sur stationnement**

**Parking gratuit : 1h au lieu d'1/2h en plus de la gratuité entre 12h et 13h**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 27 mars une modification du règlement-redevance sur le stationnement, principalement en vue d'augmenter le stationnement gratuit d'1/2h à 1h dans le centre-ville, en plus d'1h gratuite systématique entre 12h et 13h. De nouveaux horodateurs seront également placés, dont plusieurs permettront le paiement par carte en plus de la monnaie.**

Par ces mesures fortes, le Collège de la Ville de Soignies souhaite encourager encore davantage les citoyens à venir flâner en ville, à y faire leurs achats et à s'y restaurer sur le temps de midi. A partir du 01<sup>er</sup> juillet prochain, les automobilistes pourront ainsi se stationner gratuitement durant 1h par demi-journée en centre-ville, en plus d'1h gratuite entre 12h et 13h.

Le Collège a chargé l'ADL de mener une enquête auprès des commerçants du Centre-Ville afin de vérifier si ces mesures correspondaient effectivement à leurs attentes. Il ressort de cette enquête que :

- 90% des commerçants interrogés sont favorables à l'augmentation du stationnement gratuit à 1h par demi-journée au lieu de 30 minutes ;
- 94% d'entre eux sont favorables à l'octroi d'un stationnement gratuit de 12h à 13h ;
- 80% des commerçants interrogés se disent par ailleurs prêts à s'engager à stationner leur véhicule et/ou celui de leur personnel en dehors des zones de stationnements payantes, destinées prioritairement à leur clientèle ;
- Et 82% d'entre eux se disent prêts à s'engager à ouvrir leur commerce entre 12h et 13h afin de favoriser l'accès de leur

commerce à la clientèle sur le temps de midi, à condition toutefois que tous les commerçants jouent le jeu et qu'une campagne de communication soit mise en place pour en informer le grand public.

Bien que conforté par les résultats positifs de cette enquête, le Collège s'est toutefois engagé à évaluer l'efficacité de ces mesures après une période test de 6 mois, d'ici début 2019.

Il importe en effet de maintenir un équilibre entre gratuité et rotation, en évitant le phénomène des « voitures ventouses » qui occupent des zones de stationnement pendant plusieurs heures, bloquant ainsi l'accès aux autres automobilistes.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Collège s'oppose à généraliser la gratuité du stationnement toute la journée du samedi par exemple : la majorité des places de parking disponibles seraient alors immédiatement bloquées par une poignée d'automobilistes, ce qui serait totalement contre-productif pour le développement du Centre-Ville.

Le Collège a par ailleurs décidé de regrouper les zones riverains Centre-Ouest, Nord et Est en une seule zone, afin de permettre aux riverains des zones concernées de pouvoir se stationner plus facilement aux abords de leur habitation.

## **Appel à projet**

### **Pour la création de 52 nouvelles places à l'EEPSIS**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 27 mars la candidature de l'EEPSIS en réponse à l'appel à projets de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) pour la création de 52 places supplémentaires dans l'établissement scolaire.**

Le Conseil communal prendra connaissance de la non-sélection par la FWB de la candidature des écoles de Casteau et Thieusies. Ces projets n'ont malheureusement pas été retenus car la priorité est accordée aux communes situées dans des zones en tension démographique où l'objectif prioritaire de 7% (c'est-à-dire le pourcentage d'écart entre l'offre et la demande de places) n'est pas atteint, et Soignies se situe entre 7 et 10% en tout cas pour ses écoles communales.

Il apparaît que la Ville de Soignies est en-dessous du seuil de 7% uniquement pour le secondaire, c'est pourquoi un nouveau projet a été entré pour l'EEPSIS. Comme une nouvelle salle multisports devrait bientôt être aménagée à l'EEPSIS, le projet vise à réhabiliter la salle de gymnastique actuelle pour y aménager deux salles de classe, avec 52 places supplémentaires.